



POST TENERAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à une dénomination d'artères.

du 13 novembre 1951

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, en séance du 29 août 1951, demandant de donner un nom à la route communale allant de la route cantonale de St-Julien à Saconnex-d'Arve-Dessous, en prolongement de l'avenue des Communes-Réunies (Grand-Lancy);

vu la lettre de M. le maire de la commune de Plan-les-Ouates adressée au Département des travaux publics, en date du 30 octobre 1951, demandant de donner:

- 1) le nom de route du Camp à l'artère citée ci-dessus,
- 2) le nom de chemin Riant-Mont au chemin privé débouchant sur la route cantonale de Bardonnex;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 8 novembre 1951;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

ARRÊTE :

De donner :

1.- le nom de route du Camp à la route communale allant de la route cantonale de St-Julien à Saconnex-d'Arve-Dessous en prolongement de l'avenue des Communes-Réunies (Grand-Lancy). Cette dénomination rappelle le champ d'exercice des milices genevoises, l'artère en question longeant ce terrain, sur une grande partie;

2.- le nom de chemin Riant-Mont au chemin privé allant du chemin vicinal des Bougeries à la route cantonale de Bardonnex.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Sautier 1 ex.
Archives 1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

A. Combal

